

La Gazette

SOUGÉENNE

N° 11 - JANVIER 2023



Informations officielles de la commune de Sougé

Tél. 02 54 72 44 43 Site internet : <https://www.souge.fr/> Facebook : Sougé Loir et Cher -Panneau Pocket
Si vous souhaitez rencontrer vos élus, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.



CHÈRES SOUGÉENNES, CHERS SOUGÉENS,

Si 2022 a été riche en projets avec le lancement des deux réseaux de chaleur biomasse, la construction d'une maison d'habitation, la sécurisation des réseaux rue du petit Vau, ou encore la fin des travaux de restauration de l'Église, l'année 2023 promet encore de belles réalisations.

En effet, le projet de remise aux normes de la boulangerie qui n'a pas pu être réalisé, faute de subvention, est reprogrammé cette année avec une nouvelle demande de financement ; de nouveaux aménagements de sécurité vont être mis en place dans le centre bourg ; la grange communale rue de l'Air Gué devrait être réhabilitée en maison d'habitation, et des concertations relatives à la création d'une voie verte sont en cours avec le Département et la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois.

Tous ces projets, conditionnés à l'octroi de subventions, illustrent le dynamisme de notre Commune, soucieuse de favoriser le bien vivre ensemble dans l'intérêt général, sans avoir recours à l'augmentation de la fiscalité cette année encore!

Cette année a également permis à beaucoup de se retrouver autour de nombreux événements après cette longue période de crise sanitaire : spectacle pour enfants, concerts, festivités du 14 juillet, concours de pétanque, randonnées pédestres et VTT, expositions culturelles, chasse aux bonbons pour Halloween, inauguration de l'Église, conférences à la bibliothèque, pique-nique partagé, brocante et bourse aux livres, ou encore repas du 11 novembre pour nos Ainés.

Aussi je souhaiterais remercier chacune et chacun d'entre vous pour leur contribution à la réalisation et à la réussite de tous ces beaux projets qui font de Sougé un village attractif.

C'est avec une grande joie que je vous annonce que nous pourrons cette année enfin, nous réunir autour d'un verre de l'amitié à la Salle des fêtes, le 13 janvier prochain, à 18h, pour échanger davantage tous ensemble. ■■

Bien à vous,

Bernard BONHOMME

Ce bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres et ne peut être vendu. Merci à tous les participants. Directeur de publication, conception, réalisation : la Commission communication

Imprimé par nos soins - Mairie de SOUGÉ 2, impasse de l'Église - 41800 SOUGÉ

Ne pas jeter sur la voie publique



Vos rendez-vous à venir

Dimanche 15 janvier 2023

Comité des fêtes

RANDONNÉE VTT

Raid du Camp de César

À partir de 8h Place de la Poste

Mercredi 25 janvier 2023

Salle des Fêtes à 18h30

RÉUNION PUBLIQUE

FIBRE

Bibliothèque de Sougé

CONFÉRENCE – DIAPORAMA

LA NATURE, MORTE ?

Animée par Thierry Kedinger



Samedi 28 janvier 2023 à 18h

À la bibliothèque de Sougé
(entrée libre)



Mars 2023

Salle des expositions
Mairie de sougé

ART EXPO

Samedi 4 mars 2023

Comité des fêtes

SA MAJESTÉ CARNAVAL SERA BRÛLÉE

19h Place de La Poste

Du 6 au 18 juin 2023

Bibliothèque de Sougé

JARDIN ÉCOLOGIQUE

Samedi 10 juin 2023

Bibliothèque de Sougé

ANIMATION COMPOSTAGE

Avec Perche Nature

Samedi 24 juin 2023

Plan d'eau de la Chaufetièrre

CABARET «LES EXTRAVAGANTES»



Samedi 14 octobre 2023

Église de Sougé

CONCERT DE GOSPEL

Prise en charge d'une partie des factures de cantine par la Commune

Dans la continuité d'une politique de relogement qui favorise le dynamisme de la Commune, les élus de Sougé ont décidé, lors du dernier Conseil municipal, de prendre en charge une partie des factures de cantine.

Les familles doivent remplir plusieurs conditions : il faut que l'enfant concerné par la facture de cantine soit domicilié sur la Commune et inscrit dans une des classes du SIVOS. Ce critère de domiciliation a été élargi aux enfants dont les parents ont le siège social de leur activité professionnelle sur la Commune.

Pour l'année scolaire 2022-2023, une prise en charge de 33 % du montant de chaque facture pourra donc être versée directement aux familles qui répondent aux critères.

Cette politique a vocation à être reconduite chaque année par un vote du Conseil municipal. Celui-ci s'engage à participer financièrement, au moins pendant toute la durée du mandat en cours. Le taux de prise en charge pourra être revu, à la hausse comme à la baisse, en fonction des tarifs de cantine par exemple.

Pour en bénéficier, rien de plus simple : vous devez fournir factures, justificatifs de domiciliation et RIB au secrétariat de la Mairie. La demande de prise en charge est rétroactive et s'applique à partir des factures du mois de septembre 2022. ■■



Comme vous le savez, le Conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition en défaveur de l'éolien le 4 juin 2021, car trop de points d'interrogation demeurent encore, notamment concernant les impacts sur la faune, la santé et le bien-vivre ensemble. La protection de nos paysages avec ses vallées et ses coteaux est primordiale, d'où notre prise de position contre le projet d'implantation d'éoliennes aux Essarts et dans les communes environnantes.

Des banderoles seront installées aux entrées du village.

Si vous voulez adhérer à l'association « Sauvegarde du Pays de Ronsard », des bulletins sont disponibles à la mairie ou sur leur site internet :

<https://cutt.ly/AdhesionSPR>. ■■

Projet objectif climat 2030 actions

Comme annoncé dans la dernière gazette, nous vous informons des petites actions que nous pouvons mener chacun chez nous en suivant les recommandations du Projet Objectif Climat 2030 :

- Favoriser la déconnexion des gouttières : le principe de cette alternative est de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe en déconnectant les gouttières du réseau d'eaux usées, par exemple en créant un fossé drainant dans la propriété.
- Favoriser les économies d'eau : s'équiper de kits «économie d'eau»; voici quelques sites que vous pouvez consulter :

<https://www.eqwergy.com/categorie/univers/pack-eau/>
<https://www.ecoperl-shop.com/65-kit-economie-d-eau-coffret-sachet>

- Sensibiliser à la pollution du cours d'eau et de la mare communale :

La mare communale, rue des Tanneries, est alimentée par l'eau d'un fossé longeant les jardins d'habitation du côté ouest de la rue Ronsard et continuant dans les champs situés au sud de la rue des Tanneries. Certains rejets dans le fossé entraînent une eutrophisation du fait d'un apport trop important de matières organiques (phosphore et azote) dans l'eau et donc une pollution de la mare envahie par la végétation. Les plantations sauvages ne sont pas autorisées dans ce cours d'eau. ■■



Bibliothèque de Sougé



Le samedi 28 janvier, à 18h, nous aurons le plaisir d'accueillir le peintre **Thierry Kedinger** pour une conférence. L'artiste, récemment installé à Sougé, a déjà participé à une exposition. Elève de Botero, il possède de solides connaissances en histoire de l'art et a la gentillesse de proposer une initiation accessible au grand public. La conférence du 28 janvier sera consacrée à la nature morte. Signalons qu'une exposition du musée du Louvre est actuellement dédiée à ce genre de peinture (jusqu'au 23 janvier 2023). ■■

CONFÉRENCE DE THIERRY KEDINGER SUR LA NATURE MORTE

La nature, Morte ? A ma connaissance il n'y a qu'en français que l'on nomme ce genre pictural ainsi... En allemand, en anglais c'est une « vie au repos » et déjà au 18ème siècle, Diderot, en prodigieux critique d'art , devant les toiles du grand Chardin, récriminait contre ce terme, si péjoratif de nature MORTE. Cette conférence est un bref parcours , à la fois historique et technique, illustré de nombreuses représentations de toutes origines et où je souhaite surtout vous aider à percevoir quelles ont été les réelles motivations picturales qui ont amené les peintres à pratiquer ce genre depuis tant de siècles. ■■



SAMEDI 10 DÉCEMBRE, UNE QUINZAINE DE PERSONNES ONT BRAVÉ LE FROID POUR VENIR ÉCOUTER LA CONFÉRENCE DE PIERRE HEUDIER CONSACRÉE AU PHILOSOPHE ALAIN. ORATEUR PLEIN D'HUMOUR ET D'ÉRUDITION, M. HEUDIER A SU, UNE FOIS DE PLUS, SUSCITER L'INTÉRÊT DE SON PUBLIC. ■■



MISE EN GARDE !

Une personne s'est permis de déposer devant la bibliothèque des sacs de livres sans contacter les bénévoles. Le geste partait peut-être d'une bonne intention mais cela ne doit pas se reproduire !

En effet, nous trions et sélectionnons les livres que nous mettons à la disposition de nos lecteurs. Certains ouvrages en piteux état doivent prendre le chemin de la déchèterie ! D'autres, même en bon état, ne présentent pas d'intérêt ! L'équipement des livres nous prend déjà beaucoup de temps ; il est hors de question de gérer des dépôts sauvages ! Si vous avez des livres en bon état à donner, prenez contact avec les bénévoles ou venez aux heures d'ouverture de la bibliothèque ! Merci ■■

LES BÉNÉVOLES ONT À COEUR DE FAVORISER DES ÉCHANGES RÉGULIERS AVEC LES CLASSES DE NOTRE COMMUNE.

Le 7 octobre 2022, une randonnée contée a réuni les classes de CM1/CM2 de Ternay, la classe de CE1/CE2 de Trôo ainsi que les maternelles et le CP de Sougé pour une balade agrémentée de lectures. Le temps radieux a permis aux quatre classes de se retrouver dans le parc Tahon pour un pique-nique et des jeux !

Le 9 décembre, Marie et Anne-Marie, invitées au goûter organisé par les classes de Sougé, sont allées lire des contes de Noël aux enfants.

D'autre part, la classe de Grande Section/CP est venue emprunter des livres à la bibliothèque et des visites régulières de la classe à la bibliothèque ont été programmées avec le maître.

Le créneau horaire du mardi après-midi permet déjà à certains enfants et à leurs familles de fréquenter la bibliothèque à la sortie de l'école ; Valérie et Dominique espèrent en accueillir davantage !

La Bourse aux livres du 15 octobre a permis à beaucoup de découvrir la bibliothèque et de s'y inscrire, à la grande satisfaction des bénévoles !

Votre bibliothèque a récemment fait l'acquisition d'ouvrages susceptibles de vous intéresser : des romans historiques, des polars pour nos mordus de suspense, des polars historiques, des BD adultes, des romans contemporains et de grands classiques !

De quoi occuper nos soirées d'hiver ■■

Bonnes lectures !!!

L'équipe de la bibliothèque

Marie, Sylvie, Anne-Marie, Valérie, Dominique



RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI

L'ABONNEMENT FIBRE



1- Souscrire à la fibre est-il obligatoire?

Souscrire à un abonnement à la fibre repose sur une décision individuelle et volontaire et peut se faire à tout moment, dès lors que vous êtes éligible.



2- J'ai un abonnement ADSL et je veux passer à la Fibre, faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau mis à disposition est compatible avec tous les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI). La disponibilité de leurs offres dans votre commune dépend de leur politique commerciale.

Si votre opérateur ne propose pas d'offres Fibre, vous devrez donc changer de FAI.



3- J'ai un abonnement à la Fibre et je veux changer d'opérateur, faut-il prévoir une nouvelle intervention ?

La prise optique installée reste inchangée. Aucun nouveaux travaux n'est requis.



4- Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Val de Loire Fibre. Lors des ouvertures commerciales, certaines réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres. Le site internet www.valdeloirefibre.fr indique également sur son outil d'éligibilité les opérateurs présents par adresse sélectionnée.



5- Si une panne se produit, qui dois-je contacter ?

Tout dysfonctionnement, voire interruption, de votre connexion Internet doit être signalé à votre FAI qui déclenchera l'intervention requise.



6- Comment résilier mon abonnement avec mon ancien opérateur ?

Il vous suffit de contacter votre FAI qui vous accompagnera pour les des modalités de résiliation de votre abonnement.



7- À quel moment dois-je résilier mon abonnement ADSL ?

Nous préconisons de ne résilier votre abonnement ADSL qu'au moment de la mise en service de votre abonnement Fibre.



8- Est-ce que je peux conserver mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, la portabilité de votre numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. Il s'agit d'une obligation légale et gratuite. Votre nouvel opérateur gérera cette formalité au moment de la résiliation de votre ligne ADSL.



9- Est-ce que je peux conserver l'adresse email associée à mon opérateur ADSL ?

Votre adresse email (@opérateur.fr) est conservée a minima 6 mois après la résiliation de votre ancien abonnement (obligation légale). Cette durée peut être prolongée, en fonction de la politique commerciale de l'opérateur.



10- Est-ce que je peux conserver mon accès au cloud de mon ancien opérateur ?

Votre espace cloud peut être conservé sous réserve de payer des frais auprès de l'opérateur commercial.

Vous restez propriétaire de vos données. Grâce à la Fibre, la vitesse de transfert depuis votre ancien espace Cloud vers un nouvel espace Cloud est rapide.

25 JANVIER SALLE DES FÊTES 18H30

LE RACCORDEMENT FIBRE



11- Comment se déroule le raccordement dans mon logement ?

La fibre optique emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur historique. Si vous habitez un appartement, la fibre est tirée depuis le palier jusqu'à votre logement. Si vous habitez un pavillon, la fibre est tirée de la rue, depuis un poteau (en aérien) ou des gaines techniques existantes (en souterrain).



12- Qui dois-je contacter pour être raccordé ?

Une fois que vous aurez choisi et souscrit votre offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), vous pourrez convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien intervienne à votre domicile, en général dans les 2 à 3 semaines.

En fonction de la politique du FAI que vous aurez choisi, le raccordement est réalisé par les équipes Val de Loire Fibre ou par le FAI lui-même. Dans tous les cas, la fibre optique reste la propriété de Val de Loire Fibre.



13- Le technicien qui installe la fibre optique s'occupe-t-il, également, de l'installation de la box Internet et de configurer mes équipements (PC, tablette etc.) ?

L'installation de la box Internet et la configuration des équipements ne font pas partie de la prestation de raccordement final, mais peuvent être proposées en option par les FAI.



14- Quel est le coût d'un raccordement ?

Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre FAI. Toutefois, dans le domaine privatif, si des travaux sont nécessaires pour raccorder la fibre (problèmes d'infrastructures indisponibles notamment) les coûts sont à la charge du propriétaire.

* selon les offres des FAI



15- Quelle est la durée de l'intervention de raccordement ?

La durée d'intervention de raccordement varie de 2 h à 3 h selon la configuration de votre logement. Pensez tout de même à libérer une demi-journée dans votre emploi du temps pour ce type d'intervention.



16- Par où passe le câble de la prise terminale optique ? Qui décide de son emplacement ?

Nous préconisons de placer la prise terminale optique dans une pièce de vie afin de bénéficier au mieux du réseau WiFi. Sur les conseils du technicien, vous déterminez le meilleur emplacement pour installer le plus discrètement possible la prise fibre. Le câble, de couleur blanche, peut cheminer le long des plinthes et des encadrements.



17- Peut-on avoir plusieurs prises optiques ?

Une seule arrivée optique est prévue par foyer. La distribution interne dans le logement se fait ensuite par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant Porteur en Ligne).



Grâce à la fibre vous bénéficiez d'un service Très Haut Débit de 500 M à 1 Gbps*. Ce qui signifie une connexion plus rapide et plus stable pour toute votre famille !

Génial ! Mes enfants pourront profiter pleinement de leurs jeux vidéo et séries préférées. Quant à ma femme et moi, nous allons enfin pouvoir travailler depuis la maison.



Dispositions à prendre en cas de pote



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'**alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir
• Entre 8h et 13h
• Entre 18h et 20h



DE L'HIVER

Potentiel délestage sur le réseau électrique



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elle seront réalisées à distance.**
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance** sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750 + deux chiffres de votre département.**

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Ce bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres et ne peut être vendu. Merci à tous les participants. Directeur de publication, conception, réalisation : la Commission communication

Imprimé par nos soins - Mairie de SOUGÉ 2, impasse de l'Église - 41800 SOUGÉ

Ne pas jeter sur la voie publique





TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération

Territoires vendômois adapté à vos besoins :
marché, services publics, loisirs, commerces...

Tarif

Comment réserver

Pour réserver son trajet,
appeler le **02 54 58 13 13**
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h,
au moins 24h avant son départ.

2€ par voyage,
achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher
directement à votre domicile.

Commune de Sougé

Mardi matin → Savigny

Arrivée à Savigny : 9h30
Départ de Savigny : 11h30
Arrêt Place de la Mairie

Mercredi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau,
complexe sportif Jules Ferry ou Gendarmerie

Mercredi après-midi → Montoire

Arrivée à Montoire : 14h30
Départ de Montoire : 17h30
Arrêt Place Clémenceau,
complexe sportif Jules Ferry ou Gendarmerie

Jeudi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Samedi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau,
complexe sportif Jules Ferry ou Gendarmerie



www.move-vendomois.fr



SOUGÉ

Permanences les lundis de 14 h 00 à 16 h 30

Accueil sans ou avec rendez-vous au

06 74 80 69 08 ou 06 74 80 69 03

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

30 janvier 2023

27 février 2023

27 mars 2023

24 avril 2023

22 mai 2023

19 juin 2023

FAMILLE • LOGEMENT

Sur le site [Caf.fr](#)

- Faire une simulation
- Demander une prestation
- Déclarer un changement de situation
- Demander une attestation
-



SOCIAL • SANTE

Sur les sites [ameli.fr](#) et [masa.fr](#)

- Droits et démarches
- Remboursement
- Prestations et aides
-



RETRAITE

Sur les sites [lassuranceretraite.fr](#) et [carsat.fr](#)

- Demander un relevé de carrière
- Estimer le montant de votre retraite
- Télécharger un relevé, une attestation
- Demander une attestation
-



CITOYENNETE • MOBILITE

Sur les sites [ants.gouv.fr](#) et [service-public.fr](#)

- Immatriculation et carte grise
- Carte nationale d'identité
- Permis de conduire
- Passeport
- Timbre fiscal
-



JUSTICE

Sur le site [justice.fr](#)

- Accès au droit
- Conciliation et médiation
- Obtenir mon casier judiciaire
-



IMPOT • BUDGET

Sur le site [impot.gouv.fr](#)

- Signaler mes changements
- Déclarer mes revenus
- Payer mes impôts
-



LES SERVICES PUBLICS DU QUOTIDIEN PRÈS DE CHEZ VOUS



Repas du 11 novembre

Cette année le repas du 11 novembre n'a pas été préparé comme d'habitude par nos célèbres cuisiniers, Michel et Gérard, mais par le restaurant « Le Jardin des Saveurs ». Tout le monde a passé une bonne journée et les joueurs de cartes ont pu se retrouver pour quelques parties de belote.

Voici le menu :

*Apéritif pétillant à la mûre et ses amuse-bouches
(préparés par les conseillers)*

Velouté de courge musquée de Provence (Gérard)

*Filet de cabillaud sauce au Jasnières et son flan
de légumes*

Trou normand

*Longe de porc caramélisé aux épices et son gratin
dauphinois*

Assiette de 3 fromages et sa salade

Tarte fine tiède aux pommes et sa glace

Café et digestif

■■



Halloween à Sougé

Le samedi 30 octobre 2022 une soixantaine d'enfants accompagnés de leurs proches sont venus au rendez-vous fixé par « Nin'Eyes Makeup », maquilleuse à Sougé, pour partir à la récolte des bonbons.

Nous remercions tous les habitants qui ont ouvert leur porte et généreusement donné des friandises.

La récolte a été partagée par tous les enfants lors d'une dégustation de crêpes préparées le matin même par Josette Grandioux et Nina Castelot.

Ce fut une belle réussite, un bon moment de partage convivial. ■■



Commission fleurie et Commission environnement



Toutes les plantations réalisées nous ont permis de conserver nos 2 fleurs «label Villes et Villages fleuris». Le jury lors de sa visite a apprécié les jardins privés qui participent aussi au fleurissement de la commune. Il a approuvé les multiples plantations de vivaces et la variété conséquente d'espèces végétales sur le territoire. Le passage du jury a été très positif et nous a encouragés à poursuivre.

En 2023, les enfants de la commune seront conviés à participer aux plantations les samedis 13 mai et 21 octobre : rendez-vous à 9h30 sur le parking du local technique. ■■

Sainte Barbe des casernes de Montoire-Sougé

Cette année, la Sainte Barbe des pompiers s'est déroulée à Montoire en présence de François Jouffroy, sous-préfet de Vendôme, des conseillers départementaux Florence Doucet et Bernard Pillefer, de Claire Foucher Maupetit représentant le Loir et Cher, le conseil d'administration du SDIS41, les maires de Sougé, Montoire et Vendôme, et du lieutenant-colonel Hervé Le Bris, chef du Goulement territorial Nord et représentant l'état-major. Lors de cette cérémonie, trois de nos pompiers ont été promus :

Félicitations à Pierre Sommier et Nicolas Jaeger, nommés caporaux, ainsi qu'à Manuella Besse, nommée sapeur 1^{ère} classe. ■■



Pleins feux sur un pompier de Sougé

Pierre Sommier, pompier volontaire à Sougé, a créé une brasserie sur la commune de Montoire. Vous pouvez découvrir ses produits en vous rendant au bar de sa brasserie les jeudis et vendredis de 17h à 20h.

Pour toute autre information, vous pouvez le contacter au 06 58 85 55 30 ■■

Retour sur « Arts Expo »

La dernière exposition de la saison 2022 s'est tenue début décembre. De nombreux visiteurs étaient au rendez-vous malgré une météo glaciale peu propice au déplacement.

Ils ont pu y découvrir les œuvres de trois artistes talentueux : les cyanotypes de Rosyl, les sculptures de Dominique Agogué et les toiles de Philippe Arnould.

La saison prochaine sera riche en événement ; des artistes de talent viendront exposer leurs œuvres. ■■



SOUGÉ ARTS EXPO

ROSYL
Cyanotypes
Philippe ARNOULD
Peintures
Dominique AGOGUÉ
Sculptures

Ce bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres et ne peut être vendu. Merci à tous les participants. Directeur de publication, conception, réalisation : la Commission communication

Imprimé par nos soins - Mairie de SOUGÉ 2, impasse de l'Église - 41800 SOUGÉ



Ne pas jeter sur la voie publique

Nouvel aménagement au cimetière.

L'équipe municipale vous informe que les travaux du cimetière se sont déroulés comme prévu. Les allées ont été recouvertes d'un revêtement poreux qui laisse l'eau s'infiltrer. Ce procédé garantit un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite, et permet également d'améliorer la structure du sol du cimetière et la stabilité des tombes. ■■



Réseaux de chaleur biomasse

Les travaux de création des réseaux de chaleur biomasse ne sont pas encore terminés : des retards dans la livraison des deux chaudières en sont la cause principale.

Pour rappel, le premier des deux réseaux permettra de chauffer à moindre coût et via un système de chauffage au bois les deux classes de l'école, la bibliothèque, la boulangerie et son logement. Le réseau doit encore être raccordé à la chaudière arrivée à la fin du mois de décembre et des réglages seront nécessaires avant la mise en service définitive.

Le second réseau alimentera, comme celui existant, la Salle des fêtes et la Mairie, et chauffera aussi les logements du 4 et 6, impasse du Ruisseau, et ceux des 22-24, rue de la Mairie où se trouvent notamment l'association Ben'Adom et le cabinet des infirmières de Sougé. La chaufferie nécessite quelques travaux d'aménagement qui pourront être réalisés en début d'année pour adapter la nouvelle chaudière qui devrait bientôt être livrée dans le local existant. Ce dernier comprendra un nouveau système de remplissage déjà visible actuellement.

Dans les deux cas, le stockage et la fourniture du bois sont gérés par la Mairie, propriétaire de l'ensemble des bâtiments concernés.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie ou directement à vos élus. ■■





ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL QUI S'EST TENU LE JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 À 19H00

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux du Conseil municipal sur : <https://www.souge.fr/>

Les personnes n'ayant pas d'accès à internet peuvent s'adresser au secrétariat de la Mairie pour recevoir un exemplaire.

Ordre du jour :

1. Secrétariat de l'assemblée :

- a. Désignation des secrétaires de séances
- b. Approbation du procès-verbal en date du 19 septembre 2022

2. Gestion financière :

- a. Subventions communales aux associations et aux centres de formations
- b. Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023
- c. Demande de subvention au titre de la DSR 2023
- d. Modalité de répartition des revenus de la taxe d'aménagement
- e. Acceptation du leg de Monsieur Jean-Claude COUTY
- f. Tarif vente ancien escalier
- g. Tarifs redevances ordures ménagères
- h. Prise en charge d'une part du tarif de la cantine scolaire

3. Gestion administrative :

- a. Procédure d'abandon (suite)
- b. Approbation des statuts de la CATV
- c. Validation des décisions du Maire
- d. Projet d'aménagement urbain

Informations diverses :

Le 10 novembre 2022,



Pour le Maire empêché,
Valérie BLANQUET, Maire adjointe



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2022



Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) Déclaration préalable ou Permis de construire est déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) Déclaration préalable ou Permis de construire est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP Taxe d'aménagement préventive est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires de Loir-Et-Cher – Service Urbanisme – 31, Mail Pierre Charlot – 41000 Blois

Courriel : ddt-fiscalite-urbanisme@loir-et-cher.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – 10 Rue Louis Bodin – CS50001 – 41026 Blois Cédex
Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

*Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP)
qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)*

Retour sur le sondage

MERCI AUX 99 FOYERS QUI ONT RÉPONDU !!

1. Lisez-vous la Gazette Sougéenne :

100% ont répondu oui
16% souhaitent la recevoir par mail.

2. Éclairage public :

Allumage : 6H15 => 11% Allumage : 6H30 => 71%
Sans avis => 17%
Extinction : 21H00 => 35% Extinction : 21H30 => 39%
Sans avis => 25%

3. Téléphonie mobile :

31% ont répondu avoir des problèmes de réseau
63% ont répondu Non
5% sont sans avis
51% sont pour une installation d'antenne
3% ont répondu Non
9% sont sans avis

4. Boucherie

94% souhaitent garder un commerce
38% souhaitent un boucher
25% un boucher et une épicerie
2% ne veulent plus de boucherie
31% pas de boucherie plutôt une épicerie multi-services
3% sont sans avis

Toutes ces réponses seront prises en compte lors des décisions à venir ■■

ÉTAT CIVIL

MARIAGE/PACS 2022

13 mai 2022, DIARD Jean-Michel et DE VREESE Anna

DÉCÈS 2022

31 décembre 2021 CUISSOT Jeannine, Appoline, Louise, épouse BOUCHER, 95 ans
21 avril 2022 BOUCHER Pierre, Louis, Gabriel, veuf CUISSOT 93 ans
1er mai 2022 CHEREAU Daniel, Claude, Gabriel 84 ans
8 mai 2022 COUTY Jean-Claude, Michel 64 ans
17 juin 2022 CAPPE Michel, Maurice époux PICHON 86 ans
20 septembre 2022 EVERE Jean veuf BERNARD 80 ans
20 septembre 2022 JAEGER Gérard, René époux PROUST 66 ans
4 octobre 2022 SOUCHEZ Louiset, Jeanne, Marcelle, épouse BANCHEREAU 85 ans
30 octobre 2022 ROUSSEAU Guy, Marcel, Roger 57 ans
18 novembre 2022 THIPHINEAU Didier, Bruno époux TOURNEUX 73 ans
24 novembre 2022 COUTY Léone, Lucienne, Louise 98 ans
25 novembre 2022 RUFFLIN Emile, Alexis, époux MONSELLIER 63 ans
20 décembre 2022 BEAUCLAIR Marie-louise, Lucie veuve BESNARD 90 ans

NAISSANCE 2022

27 avril 2022 Roméo, Romain LEBERT CASTELOT

9 août 2022 Hanna, Liv DENIAU

19 septembre 2022 Hayden, Ayomide, Guy ADEBAYO PETIT



Ce bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres et ne peut être vendu. Merci à tous les participants. Directeur de publication, conception, réalisation : la Commission communication

Imprimé par nos soins - Mairie de SOUGÉ 2, impasse de l'Église - 41800 SOUGÉ



Ne pas jeter sur la voie publique

ARTISANS, ENTREPRISES DE SOUGÉ



► **ELECTRICITÉ**
Automatisme
Alarme
Solaire photovoltaïque

► **CHAUFFAGE**
Énergie renouvelable
Entretien ramonage
Nettoyage cuve fuel

► **PLOMBERIE**

Parc artisanal des chondonnets
41800 SOUGÉ

Téléphone : 02 54 72 56 98
Télécopie : 02 54 72 52 09
janvier.thermic@wanadoo.fr
www.janvier-thermic.com



Electricité Générale



Mr Laurent PELTIER
06 09 85 85 86 elp.batiment@gmail.com

LOÏC BARBIN 06 13 88 44 47
23 RUE DE LA MAIRIE
41800 SOUGÉ

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

ATOUT.MAIN541@gmail.com



PARTICULIERS, RÉNOVATION & NEUF
PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS

Siret 834 947 533 00016 · Assurance Décentrale Aviva

A.C. PLOUX

Neuf et Rénovation

Charpente Couverture Zinguerie
Mirault Adeline et Benoît
Parc artisanal Les Chondonnets - 41800 SOUGÉ

Email : a.c.ploux@orange.fr Site : www.acploux.fr

06.64.03.62.63

SARL Bureau TP

"La Roche Vermand"
41800 SOUGÉ

Tel : 02.54.72.53.85
Fax : 02.54.72.51.64

Terrassements tous genres
Tracto-pelle et mini-pelle
Aménagements terrains, cours
Assainissement



PHILIPPE LECOMTE
CHARGÉ DE COMMUNICATION ET
DÉVÉNEMENTS
WEBMASTER & FORMATEUR

06 61 46 36 80
www.philippe-lecomte.com
contact@philippe-lecomte.com

SARL CATROUX
Parc Artisanal des Chondonnets 41800 Sougé
Tél : 02 54 72 44 03 – contact@catroux-metallerie.fr



METALLERIE



MÉTAUX



AUTOMATISMES



PROTECTION SOLAIRE



DÉCORATION

megAgence



Jocelyne REBILLARD
Consultante Indépendante en Immobilier
06 14 01 63 99
jocelyne.rebillard@megagence.com
RSAC n° 423 819 665 - Blois

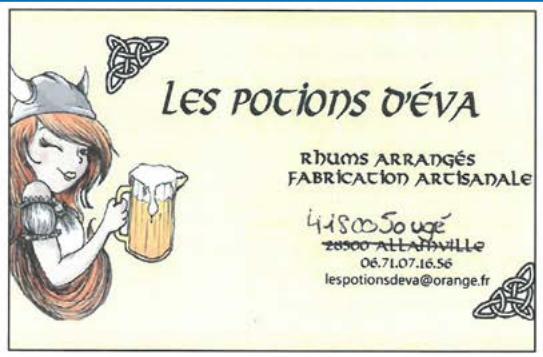
ma préférence, c'est megAgence

SA-COUD-RA Créa

Christine Kufflin
3 les Euches
41800 Sougé
sacoudracrea.r@gmail.com
06-04-46-67-89



Couture, Retouches, loisirs créatifs.



NOS COMMERCES

BAR - TABAC

Bernard et Annie BOUTON
15, rue de la Mairie
Tél. 02 54 72 44 85

BOULANGER - PÂTISSIER

Denis et Isabelle DESPINS
10, rue de la Mairie
Tél. 02 54 72 53 96

COIFFEUSE

Virginie BRETON
21, rue de la Mairie
Tél. 02 54 82 25 10

ESPACE BIEN-ÊTRE

Valérie BARBIN
23, rue de la Mairie
Tél. 06 50 76 59 85

THÉRAPEUTE-MAGNÉTISEUR-EN- ERGÉTIQUE-DÉGAGEMENT

Patrick CHANAL-Au-delà d'ici
2, rue Sous le Bois
Tél. 06 47 93 32 83

LE FOURNIL DE LA CORMERIE

Léa TALOC
Pains et gourmandises BIO
fournil@lacormerie.com
Tél: 06 67 63 21 01

Commerces ambulants

SARL POISSONNERIE DU CHÈNE

Votre poissonnier David Gautier est installé tous les mercredis à 8h 45 devant la mairie
Tél. 06 81 15 80 43

LE MARCHÉ DE CÉLINE

Tous les samedis matin de 8h30 à 13h face à la boucherie de Sougé.



VOTRE COMMUNE ET SES SERVICES

MAIRIE :

Tél. 02 54 72 44 43
Du lundi au vendredi de 9h à 13h
Le lundi et jeudi de 15h à 18h.
Site internet : <https://www.souge.fr>
Facebook : Sougé Loir et Cher
Mail: mairie.souge@orange.fr
Panneau Pocket

AGENCE POSTALE :

Tél. 02 54 72 84 41
Du lundi au vendredi de 9h à 13h

CENTRE DE SECOURS :

Tél. 18
Dirigé par le Lieutenant Grégory JANVIER

CABINET D'INFIRMIÈRE :

Tél. 07 60 00 25 30
Nadia BENYEBKA
Amandine BOURDON
Céline LAMBRON

BEN'ADOM :

Tél. 06 84 84 02 70
benadomservice@gmail.com

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES :

Mylène GODINEAU
Tél. 06 25 37 21 68
Coralie ROBIN
Tél. 06 62 44 35 97

SERVICE À LA PERSONNE- AIDES MÉNAGÈRES :

Lolumel services
Sandrine PELLETIER
Tél. 06 66 09 63 00
lolumel.services@gmail.com
Angélique CARTEREAU
Tél. 06 47 95 56 90

BIBLIOTHÈQUE :

mardi de 16h30 à 17h30
vendredi de 11h à 12h
samedi de 11h à 12h

